

UNIVERSITE DE LOME

Fin du projet ASICIAO

F. Woussou

Dans le but d'améliorer la qualité des programmes de formation d'ingénieurs à l'Université de Lomé en particulier à l'ex ENSI et l'ex CIC, l'ensemble devenu aujourd'hui EPL, le Président de l'Université d'alors, Prof. Dodzi Komla KOKOROKO, a opté pour l'inscription de l'institution dans un programme Erasmus+ pour un accompagnement de mise aux standards internationaux. Ce programme Erasmus+ est porteur d'un projet intitulé « Appropriation des Standards Internationaux pour la structuration de formations d'Ingénieurs en Afrique de l'Ouest (ASICIAO) ». Ledit projet a été accepté par l'Union Européenne le 07 août 2018 et a officiellement commencé le 15 janvier 2019 et vient de prendre fin après sa mise en œuvre pendant 5 ans.

Le projet ASACIAO vise à accompagner des institutions d'enseignement supérieur du Sénégal et du Togo dans la mise aux standards internationaux de la qualité de leurs formations d'ingénieurs et dans le développement d'un cursus de mathématiques appliquées. Il participe pleinement aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et d'amélioration du niveau de compétences dans les établissements, inscrits dans le programme Erasmus+, renforcement des capacités.

Le projet s'inscrit parfaitement dans la priorité régionale liée à la modernisation de la gouvernance, de la gestion et du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Il est axé sur l'amélioration des normes de qualité, à travers une stratégie globale qui couvre plusieurs dimensions (pédagogie, internationalisation, renforcement des institutions).

La proposition explique parfaitement les besoins d'amélioration de la qualité d'enseignement supérieur au Sénégal et au Togo, apporte des références sur les politiques nationales en matière d'enseignement supérieur, justifie le ciblage sur les formations d'ingénieurs et décrit avec précision en quoi la démarche va répondre aux besoins des institutions partenaires. L'objectif est d'aider les universités partenaires à obtenir l'accréditation de la Commission française du titre d'ingénieur (CTI) et le label EUR-ACE (European Accreditation for Engineering).

A la Présidence de l'Université de Lomé, on affirma que L'Appropriation des Standards Internationaux pour la Structuration de Formations d'Ingénieurs en Afrique de l'Ouest (ASICIAO) est un projet fort louable et avantageux pour tous, en tant que universitaires soucieux de la qualité de formation de nos étudiants. En effet, la qualité des formations ingénieur d'Afrique de



l'Ouest (Sénégal et Togo) doit aujourd'hui atteindre les standards internationaux, tout en étant spécifiquement adaptée aux contextes économiques et socioculturels locaux. « **En ce sens, un travail de structuration globale est nécessaire, impliquant également les représentants des secteurs économiques** », fait-on savoir.

Adekunlé Akim SALAMI, Directeur adjoint de l'ENSI, point focal du projet à l'Université de Lomé a indiqué que son institution a obtenu un gain important avec le projet. « **Il nous a permis de tisser des relations avec les entreprises parce que ce sont ces entreprises qui vont nous fournir les éléments sur les compétences à former. Nous n'allons pas former des ingénieurs qui vont se retrouver en chômage après. Ces entreprises nous permettent d'identifier les besoins sur place pour qu'on en tienne compte dans nos formations. Les entreprises nous ont dit par**

exemple qu'il ya besoin dans le domaine des IA-DATA, dans le domaine de la logistique portuaire aéroportuaire. Avant, nous créons des spécialités sans penser qu'il faut aller au niveau de l'entreprise pour sa-

voir ce dont ils ont besoin. Nous-mêmes, professeurs d'universités, avons été formés sur les nouvelles approches d'enseignement pour améliorer nos curricula. Tout ceci nous a permis de créer de nouvelles filières qui sont actuellement opérationnels. Il faut aller vers des compétences dynamiques qui évoluent dans le temps », a-t-il dit.

Six (06) établissements du Sénégal et du Togo à savoir : l'Université de Lomé, L'UCAO, le CIB-INTA, l'Université Cheick Anta Diop, l'Ecole Polytechnique de Thiès,

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal ont donc été choisis en Afrique de l'Ouest pour représenter au mieux la diversité des modèles d'institutions et des formations, et pour envisager une synergie au-delà des pays concernés par le projet. Ils ont une volonté manifeste d'amélioration. « **Une remise à niveau des filières traditionnelles, mais aussi la création de nouvelles spécialités rendra visibles des compétences locales très recherchées à l'international** », explique-t-on.

IDENTIFICATION BIOMÉTRIQUE

«Proof of Concept», l'enregistrement test qui finit le 4 novembre

L'Agence nationale d'identification (ANID) a démarré la phase test l'enregistrement biométrique dénommé «Proof of Concept», du 4 octobre au 4 novembre 2023, avec l'objectif d'enregistrer au moins 2.000 personnes sur le territoire national. Il s'agit, pour elle, de tester les fonctionnalités de toute la plateforme technologique de l'enregistrement biométrique MOSIP, telles que demandées par le Togo, noter et régler les éventuels problèmes techniques, et prendre les dernières dispositions pour l'enregistrement de masse qui devrait durer sept mois.

L'enregistrement biométrique gé-

nère des numéros d'identification uniques (NIU), avec des options de sécurité nécessaires, et valide des données biométriques et de la duplication à travers la plateforme ABIS et la conformité des QR code, etc. Avant tout enregistrement, le candidat signe une fiche de consentement autorisant la collecte des données biométriques (empreintes digitales et iris) et démographiques (âge, sexe, nom et prénoms, adresse, contact, email). Après enregistrement, la personne enregistrée reçoit un message sur son téléphone ou email, indiquant le numéro d'identification ; puis, un récépissé d'enregistrement est reçu, de même que la carte, le numéro d'identification unique et un QR code.

Le «Proof of Concept» concerne les préfectures de Golfe et Agoè-Nyivé dans le Grand Lomé (900 personnes à enregistrer), les chefs-lieux des préfectures des Lacs, Vo, Yoto et Zio dans la région Maritime

(650 personnes à enregistrer), de la préfecture l'Ogou dans les Plateaux (200 personnes à enregistrer) et de la préfecture de Tchoudjo dans la Centrale (200 personnes à enregistrer). Pour l'identification numérique de masse, l'idée est de couvrir au moins 95% de la population. Le projet d'identification numérique, mis en vigueur le 15 septembre 2020, doit être clos le 30 juillet 2026. Il vise à offrir une identité unique à chaque Togolais et garantir la couverture de santé et l'accès aux services de base à tous.

La campagne, dont le budget est estimé à 72 millions de dollars, est en partie financée par la Banque mondiale dans le cadre du projet régional WURI (West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion) qui inclut aussi le Bénin, le Burkina-Faso, le Sénégal, le Niger et la Côte d'Ivoire.

MICROFINANCES (ENCOURS DES DÉPÔTS ET CRÉDITS)

Le Togo en 3^e et 4^e places de progression trimestrielle

Late Pater

Par rapport à l'encours des dépôts et des crédits, le Togo avait respectivement progressé de 6,3% et baissé de 0,2% durant le premier trimestre 2023, se classant deuxième et sixième dans les deux sens au sein de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA). Au cours des trois suivants (soit au deuxième trimestre), les dépôts collectés et les crédits octroyés ont connu des hausses qui classent le pays aux 3^e et 4^e places dans l'Union.

Selon la situation du secteur des systèmes financiers décentralisés (SFD, communément microfinances) dans les pays membres de l'UMOA au titre du deuxième trimestre de l'année 2023 que vient de publier la Banque centrale (BCEAO), l'encours des **dépôts collectés** par les institutions de microfinance a connu un accroissement de 44,2 milliards de francs Cfa (soit +2,1%) par rapport au premier trimestre, pour s'établir à 2.182,8 milliards de francs Cfa. Il était estimé à 1.940,6 milliards de francs Cfa un an plus tôt, soit une hausse de 12,5% en glissement annuel. La progression trimestrielle est observée en Côte d'Ivoire (+24,2 milliards de francs Cfa, soit +4,6%), au Burkina (+12,1 milliards de francs Cfa, +3,1%), au **Togo (+10,7 milliards de francs Cfa, +3,0%)**, au Bénin (+4,5 milliards de francs Cfa, +2,4%), au Mali (+675,7 millions de francs Cfa, +0,4%), au Niger (+128,6 millions

de francs Cfa, soit +0,4%) et en Guinée-Bissau (+93,4 mille francs Cfa, +0,1%). Cependant, une baisse a été notée au Sénégal (-8,1 milliards de francs Cfa, -1,6%).

L'épargne mobilisée par les SFD a été constituée à hauteur de 46,8% par les hommes, 25,3% par les femmes et 27,9% par les groupements (groupes constitués en moyenne de dix membres ou clients, solidairement responsables). S'agissant de la structure par termes, les dépôts à vue sont prépondérants avec une part de 55,1% du total des dépôts. Les dépôts à terme et les autres dépôts constituent respectivement 23,3% et 21,6%. Le montant moyen des dépôts par client est ressorti à 122.822 francs Cfa à fin juin 2023, en légère hausse (+0,3%) par rapport au trimestre précédent. En comparaison à son niveau en juin 2022 (116.493 francs Cfa), il a progressé de 5,4%. A fin juin 2023, l'épargne mobilisée par le secteur de la microfinance de l'UMOA représente 5,0% de celle collectée par les établissements de crédit de l'Union, à l'instar du trimestre précédent.

Quant à l'encours des **crédits octroyés** par les SFD de l'Union, il a augmenté de 104,1 milliards de francs Cfa (soit +4,9%) par rapport au trimestre précédent, pour s'établir à 2.246,8 milliards de francs Cfa. En outre, en glissement annuel, il est noté une augmentation de l'encours des crédits de 16,6%. La hausse trimestrielle des crédits a été observée en

Côte d'Ivoire (+39,0 milliards de francs Cfa, +7,7%), au Sénégal (+37,4 milliards de francs Cfa, +6,3%), au **Togo (+9,3 milliards de francs Cfa, +3,1%)**, au Bénin (+8,8 milliards de francs Cfa, +4,2%), au Burkina (+6,3 milliards de francs Cfa, +1,9%) et au Mali (+3,4 milliards de francs Cfa, +1,8%). En revanche, une baisse a été notée au Niger (-171,4 millions de francs Cfa, -1,3%) et en Guinée-Bissau (-235,4 mille francs Cfa, -0,4%).

Les crédits accordés par les SFD sont constitués à 50,7% par les concours à court terme. Les prêts à moyen et long termes représentent respectivement 31,2% et 18,1% du total de l'encours des crédits sur la période sous revue. La clientèle masculine des institutions de microfinance a bénéficié de 52,6% des crédits octroyés, tandis que les femmes et les groupements ont respectivement représenté 19,6% et 27,8% des crédits. Le montant moyen des crédits octroyés par client est ressorti à 126.424 francs Cfa à fin juin 2023, en hausse par rapport au trimestre précédent (+3,0%), reflétant une augmentation plus importante de l'encours des crédits (+4,9%) par rapport à celle du nombre des bénéficiaires (+1,8%) au cours de la période sous revue. En glissement annuel, le montant moyen de l'encours des crédits a progressé de 9,3%. Pour l'ensemble du secteur de la microfinance, l'encours des crédits octroyés au 30 juin 2023 représente

6,6% de celui des établissements de crédit de l'Union, après 6,5% au trimestre précédent.

A fin juin 2023, le **nombre de SFD** dans l'UMOA s'établit à **524**, après 530 au premier trimestre. Les institutions de microfinance de l'Union desservent **17.772.024 clients** à travers un réseau de **4.544 points de service** répartis dans les États membres de l'Union. Une année plus tôt, le nombre de bénéficiaires était de 16.658.585 clients pour 4.484 points de service. Le taux brut de **dégradation du portefeuille** des SFD s'est apprécié en s'établissant à 7,3% en juin 2023, après 7,6% à fin mars 2023, pour une norme maximale de 3,0%. Cette amélioration de la qualité du portefeuille de crédits des SFD est liée à une hausse des créances en souffrance (+0,7%) moins importante que celle des crédits totaux (+4,9%). Par ailleurs, en glissement annuel, une amélioration du taux brut de dégradation du portefeuille de 1,1 point de pourcentage est notée par rapport au niveau relevé en juin 2022 (8,4%). La maîtrise du risque de contrepartie demeure une nécessité.

A la fin du second trimestre, 13 institutions de microfinance sont **sous administration provisoire**, à savoir 5 au Bénin, 1 au Burkina, 1 en Côte d'Ivoire, 1 au Mali, 3 au Niger et **2 au Togo**. A fin mars, le nombre de structures sous administration provisoire ressortait à 15. Un an plus tôt, il s'établissait à 14.

PRODUCTION ET PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le mois de juillet consacre une double baisse

Au niveau de la production industrielle, c'est la quatrième baisse de l'année en cours. Après mars, avril et juin, la production industrielle nationale a connu une nouvelle baisse (-2,5%) en juillet 2023, qui est expliquée par une diminution de la production dans les industries manufacturières (-7,4%). En juin, il y avait une baisse de 10,3%. En glissement annuel, cela donne une augmentation de l'activité industrielle de l'ordre de 7,8% en lien avec celle observée dans les industries extractives (+78,1%), dans les industries de production et de distribution d'électricité et d'eau (+15,7%), suite à la hausse dans la production et distribution d'électricité (+25,1%) et dans le captage, traitement et distribution d'eau (+6,7%), et dans les industries environnementales (+5,1%).

Par activité, les industries extractives ont enregistré une hausse de 21,7% en juillet 2023 par rapport au mois précédent alors que les industries de captage, traitement et distribution d'eau ont connu une baisse de 0,2%. L'activité dans les industries environnementales, elle, est restée stable durant le mois en gardant la baisse de 1,5%. A noter que les in-

dustries manufacturières, sur l'année, ont affiché une diminution de 3,1% de leur activité de production en juillet 2023.

Dans l'ensemble, en juillet 2023, l'indice des prix à la production industrielle (IPI) a aussi baissé par rapport au mois précédent, à hauteur de 0,8%. Et sur l'année, cet indice projette une diminution de 1,0%, principalement imputable à la baisse des prix dans les industries extractives (-32,5%).

Par rapport au mois de juin 2023, c'est-à-dire en variation trimestrielle, les prix à la production ont diminué de 8,0% et de 0,4% respectivement dans les industries extractives et dans les industries manufacturières. En glissement annuel, les prix dans les industries manufacturières ont plutôt augmenté de 4,6%. Et pendant qu'ils font observer une baisse de 0,3% sur l'année, les prix dans les industries de production et de distribution d'électricité et d'eau sont restés stables en juillet 2023. La stabilité est également affichée au niveau des prix à la production dans les industries environnementales, tant au mois de juillet qu'en glissement annuel.